



Association « Réseau Hospitalité » de Marseille

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 juin 2023 COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

Étaient présent/es,

Nicole B., Françoise R., Anne B., Bernadette M., Margot B., Marie M-R., Françoise P., Michèle B., Yarmila R, Hélène P., Jean-Pierre C., Michel C., Michel B., Jean K., Gérard P., Antoine B,
+ 8 procurations : Dany Q., Yves M., Damien R., Nicolle H., Capucine C., Aurore K., Hassan A.,
Éric L.

En vue des votes, après lecture et débats, concernant les rapports d'activité et financier ainsi que le renouvellement du CAA, la règle contenue dans les statuts de l'association est rappelée :
« *pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit atteindre un quorum des 2/3 de ses membres, présent.e.s ou représenté.e.s* ».

Après la présentation de chaque participant et la nomination du secrétaire de séance (Michel Bellebouche), l'ordre du jour de cette Assemblée Générale a été établi comme suit :

- Rapports d'activité et financier de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023 (activités et projet de budget),
- Renouvellement du collège d'animation et d'administration (CAA).

Le présent compte-rendu synthétique est à compléter avec les documents supports de l'AG. Ces rapports ont été adressés à toutes les personnes figurant sur la liste des adhérents au Réseau, et par conséquent à tous les participant.e.s à cette Assemblée Générale. Le rapport d'activité définitif sera diffusé le plus largement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2022

RAPPORT MORAL :

Une introduction, « *rapport moral* », rappelle le contexte politico-social de l'année 2022, le cadre éthique dans lequel l'association travaille ainsi que les actions solidaires menées (Riace, « patrons solidaires », maison commune »).

L'accent est mis sur l'importance d'apaiser les peurs et de motiver de l'espoir, en faisant un travail de conscientisation : le site internet du Réseau, son Facebook et son journal hebdomadaire, l'utilisation des médias et la formation, tout en menant des actions judiciaires et des actions en réseau.

L'idée est émise d'être davantage force de *proposition* et moins sur la *défensive* (par exemple, en ce qui concerne la régularisation des personnes migrantes par le travail, ne pas se contenter de critiquer les projets « politiques » mais faire nous-mêmes des propositions).

Les points saillants du rapport d'activité pour l'année 2022 sont rappelés :

L'HÉBERGEMENT SOLIDAIRE :

Un groupe de travail « *hébergement solidaire* » a été créé fin 2021 pour réfléchir au développement d'un réseau d'hébergement. 5 personnes y ont participé régulièrement.

Les objectifs ont été fixés :

- structurer le réseau des hébergeurs actuels en créant du lien avec eux,
- rechercher de nouveaux hébergeurs solidaires,
- rechercher des propriétaires (et aussi via des locataires) acceptant de mettre leur bien immobilier en co- location solidaire,
- rechercher des propriétaires acceptant de mettre leur bien en location sous forme de commodat,
- rechercher des agences prête à faire preuve de solidarité.

Une personne volontaire en « service civique » a aidé le groupe de travail pour :

- réaliser un état des lieux en enquêtant auprès d'autres organisations et associations afin de mieux définir les bonnes pratiques et d'éviter les écueils (rencontre avec elles/compte-rendus),
- mieux connaître les hébergeurs solidaires au sein du réseau (organisation de deux « brunch » avec eux, enquête écrite/questionnaire).

Une synthèse a été rédigée sur tous ces sujets.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment le Réseau Hospitalité doit se situer : plate-forme d'animation, d'orientation, développement de l'aide juridique ou autre ? La proposition est faite de réfléchir à ces sujets lors d'une réunion spécifique avec toutes les personnes volontaires, outre les membres du CAA et du groupe travail, dès cet automne, après diffusion de la synthèse, pour bien définir les orientations à prendre.

À ces travaux, il convient de rajouter les deux « rencontres de l'hébergement solidaire » de l'année 2022, organisées au théâtre de l'Œuvre depuis 5 années. Il a été convenu de changer désormais de formule et d'y réfléchir dès le mois de septembre.

DROIT ET ACCÈS AU DROIT :

Il est rappelé que si l'un des objectifs du Réseau Hospitalité est de mener des actions de solidarité, il ne saurait pour autant pas question de se substituer aux obligations des institutions ; par conséquent l'un des axes très important de l'association est d'impulser des actions juridiques concrètes, à visée collective, rendant compte de constats pratiques avec pour objectifs de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes. Le pôle « *droit et accès au droit* » s'inscrit dans la mise en œuvre d'une coordination articulée autour d'un travail de veille, de mise en réseau, d'organisation et de remontées d'informations, en vue de susciter des actions communes.

LA PLATE-FORME JURIDIQUE :

Il s'agit d'un espace animé par le Réseau Hospitalité, constitué par diverses associations et des avocats ; en 2022 la *plate-forme* a été re-structurée et après de nombreuses réunions (en plénière et en groupes de travail) des actions ont été conduites, concernant les points suivants (voir le détail dans le rapport d'activité) :

- Procédure contentieuse « *Service Plus DA* » (*cf. ci-dessous*),
- Groupe de Travail DAHO : défense du principe d'inconditionnalité du Droit à l'Hébergement Opposable,

- Groupe de Travail SIAO 13, lequel refuse d'enregistrer les demandes d'hébergement d'insertion des personnes en situation irrégulière,
- Déplacé.e.s d'Ukraine et protection temporaire, difficultés d'application,
- Référés Liberté : contentieux de l'hébergement d'urgences, devant le Tribunal Administratif de Marseille,
- *Clinique Juridique* de l'Université Aix Marseille, animation d'un atelier sur la question du droit à l'hébergement.

Il convient de souligner une victoire juridique importante, liée aux critères d'accès du dispositif d'hébergement en hôtel des familles en demande d'asile Service PLUS DA : la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 14 novembre 2022 donnant satisfaction totale aux associations requérantes (Réseau Hospitalité, Fondation Abbé Pierre, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Médecins du Monde).

L'OBSERVATOIRE HÉBERGEMENT :

Son objectif est de suivre et de rendre compte des dysfonctionnements liés au dispositif d'hébergement, notamment l'hébergement d'urgence, à Marseille. La chargée de mission du *Réseau Hospitalité* anime cet espace collectif.

En 2022, les objectifs de l'OH13 et son organisation ont été précisés et les membres ont fixé collectivement des axes de travail (actions communes) :

Documenter (rôle d'observatoire): veille et capitalisation d'informations sur le dispositif d'hébergement (urgence particulièrement),

Plaidoyer : mobilisation, interpellation, relation médias, contentieux, lobbying politique. Ce servir de la capitalisation d'informations issue de l'OH13,

Médiation : maintien des rencontres avec les institutions et opérateurs de l'État - rester disponible pour le dialogue avec les instances tout en gardant nos positions au regard des constats quotidiens des difficultés rencontrées par les personnes,

Accompagnement des personnes : par les différentes structures membres. Développement de la mutualisation d'évaluation d'actions engagées : mises à l'abri associatives, contentieux de l'hébergement...

Les actions de l'OH13 engagées et suivies en 2022 ont été les suivantes (*voir le détail dans le rapport d'activité*) :

Enquête flash 115 : outil de recensement sur une période défini (2 semaines en janvier 2022), il a permis de donner des informations concernant les difficultés d'accès au 115.

Rencontre avec le SIAO 13 : une délégation de l'OH13 a rencontré l'administratrice du groupement du SIAO 13 en février 2022. Cette rencontre s'est bien passée, mais aucune suite n'a été donnée par le SIAO 13.

Action collective en lien avec le *Collectif des Associations Unies* : hébergement d'urgence. Les membres de l'OH13 se sont investis dans l'organisation d'un évènement public en mars 2022 ayant pour objectif de dénoncer la situation liée à l'hébergement d'urgence à Paris et Marseille. Un rassemblement public a eu lieu dans le centre de Marseille et a réuni des centaines de personnes autour de témoignages de personnes concernées qui ont pris le micro pour partager leurs expériences. Ce moment a été une réussite en terme de mobilisation.

Rédaction d'un tract à l'attention des personnes concernées sur leurs droits liés à l'hébergement d'urgence (inconditionnalité et continuité de la prise en charge) : ce document créé par l'OH13 a été traduit dans plusieurs langues et avait pour objectif d'être distribué aux personnes concernées : dans les hôtels, dans les CHU et dans les permanences associatives. Il a été distribué une fois en avril 2022.

Elaboration d'une «newsletter», chroniques de l'hébergement Marseille : la RENGAINE. Sa première publication est sorti en janvier 2023 mais a été conçue fin 2022. Ce document est en ligne sur le site du Réseau Hospitalité et a été diffusé largement notamment sur les réseaux sociaux.

● **DEUX GROUPES DE TRAVAIL (GT) SPÉCIFIQUES ONT ÉTÉ CRÉÉS FIN 2022 :**

GT OUTILS : l'objectif est de créer collectivement des outils partagés permettant de recentrer les actions autour des objectifs d'intervention fixés par les membres de l'OH13.

GT REFERE LIBERTE : animé par le Réseau Hospitalité ce groupe de travail a pour objectif de permettre de développer la connaissance des organisations locales en terme d'accompagnement des personnes au contentieux. Il s'agit ainsi de former les associations et organisations moins familières de l'utilisation de cet outil juridique, de faire le lien avec des avocat.e.s spécialisé.e.s et de proposer un suivi en vue d'évaluation des procédures déposées par les membres de l'OH13. Dans ce sens un « *KIT Référé Liberté Hébergement* » a été élaboré afin de présenter la procédure comme les démarches pré-contentieuses que les organisations peuvent engager avec les personnes dans cet objectif.

Ce groupe de travail a vocation à se développer autour du poste de Juriste dédié en 2023. (création de poste en cours fin 2022).

● **PROJET « MISES A L'ABRI » :**

Ce projet est né d'une réflexion commune entre la *Fondation Abbé Pierre*, l'association *JUST* et le *Réseau Hospitalité*.

La participation du Réseau Hospitalité dans ce projet s'inscrit dans :

- le **soutien juridique** à l'association *JUST* permettant la saisine en **référé liberté** hébergement du Tribunal Administratif de Marseille pour les ménages hébergés par l'association sur ce fond (et donc de faire en sorte que ces personnes accèdent au dispositif d'hébergement de droit commun).
- la mise en place et le suivi d'un **outil d'évaluation de ces mises à l'abri** permettant la capitalisation de données en vue de porter un regard « objectif » sur cette action et d'en tirer des informations afin de porter un plaidoyer commun.

LE SOUTIEN JURIDIQUE ET LA FORMATION :

Le RH Vaucluse (84)

En 2021 le Réseau Hospitalité de Marseille a soutenu la création d'un groupe Réseau Hospitalité dans le Vaucluse. Il a accompagné pendant une année cette création grâce au soutien financier de la *Fondation Abbé Pierre* qui a permis l'embauche d'une accompagnatrice juridique à temps partiel (fonds ad hoc). En 2022, l'association *Réseau Hospitalité Vaucluse* a été créée et est devenue une entité juridique propre.

La chargée de mission *Droit et Accès aux Droits* reste un soutien technique pour les questions contentieuses notamment (DAHO, Référé Liberté) et participent quand cela est possible aux réunions organisées par le RH 84. L'animatrice juridique du *Réseau Hospitalité Vaucluse* peut l'interpeller pour des situations particulières et participe aussi aux réunions bilan de la Plateforme Juridique.

La FORMATION des militant.e.s du Réseau Hospitalité

La formation juridique à l'attention des membres militants du Réseau Hospitalité et des associations partenaires est un axe fondamental. Il est nécessaire de former les militant.e.s à l'accès aux droits des personnes qu'ils/elles accompagnent pour que ces dernières soient plus outillées pour défendre l'effectivité de leurs droits. L'hébergement est un sujet majeur qui fait défaut de façon générale c'est pourquoi le soutien juridique s'est essentiellement orienté sur ce sujet en 2022.

Les FORMATIONS dispensées dans le cadre du programme de formation de l'association ESPACE13

En 2022 l'association *ESPACE* a demandé au Réseau Hospitalité d'intervenir comme formateur afin d'assurer les formations dans le cadre de leur programme annuel. Le Réseau Hospitalité, par l'intermédiaire de sa chargée de mission droit et accès aux droit, est intervenu pour les thématiques : Droit d'Asile et Droits des personnes *Bénéficiaires d'une Protection Internationale* (BPI). L'intervention du Réseau Hospitalité a été rémunérée.

Cependant, étant donné la charge de travail que cela représente en plus des missions déjà portées, cet engagement de formation ne se poursuivra pas en 2023.

PARTICIPATION À « L'INTER-ASSO » :

Au niveau LOCAL (Marseille)

Deux temps de travail particulier auxquels la chargée de mission a participé en 2022 :

- *COORDASSO* (dont une rencontre dédiée à la situation de l'Asile à Marseille que le Réseau Hospitalité a organisé en co-animation avec *La Cimade* et le *Centre de Soins OSIRIS*),
- *Collectif ALERTE* animé par l'*URIOPSS PACA*.

Au niveau NATIONAL

Depuis 2020, la chargée de mission participe activement au *Réseau Jurislogement* animé par la *Fondation Abbé Pierre*. Dans ce cadre elle participe aux réunions générales du *Jurislogement*, s'investit dans 2 groupes de travail nationaux sur l'Hébergement et sur les procédures DALO / DAHO et assiste aux temps de formation dispensés par une juriste du réseau au national. L'implication dans le réseau *Jurislogement* est très enrichissant et permet d'avancer collectivement sur des stratégies contentieuses.

Sollicitée par la chargée de mission de l'*Observatoire des Expulsions de lieux de vie informels*, la chargée de mission « DAD » a participé à l'écriture du rapport annuel 2021/ 2022 (sortie en octobre 2022) auquel est intégré un FOCUS sur Marseille et le contentieux Service PLUS DA.

En 2022, le Réseau Hospitalité a intégré la liste de diffusion de la *Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)* et est donc devenu partenaire de ce collectif national en participant aux échanges concernant l'actualité liée au droit d'asile et conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile.

L'ACCOMPAGNEMENT DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

L'action du Réseau Hospitalité n'a pas vocation à créer des permanences juridiques « ad hoc » mais d'intervenir principalement afin de suivre des situations individuelles qui peuvent mettre en exergue des difficultés d'accès aux droits relevant de dysfonctionnements systémiques.

Le Réseau intervient ponctuellement en apportant une expertise juridique sans pour autant faire un suivi global des situations. A chaque fois il est en lien avec d'autres organisations qui suivent les personnes concernées ou alors, si les personnes sont dénuées d'accompagnement, le Réseau tente de trouver des relais afin de leur permettre d'être accompagnées dans l'intégralité de leurs besoins.

LA COMMUNICATION-CONSCIENTISATION

Le site internet

En 2022, le site du Réseau a été visité par 5779 personnes (4667 en 2021) qui ont consulté ses pages au total 15 15 509 fois (13 767 en 2021). Plusieurs nouvelles pages ont vu le jour : « rapports d'activités », le journal « rengaine ».

Le Facebook

Nombre d'abonnés : 2723 abonnés. Evolution par rapport à l'année précédente : + 4%. 2400 personnes ont aimé la page du réseau (2342 en 2021), soit une augmentation de 2,5 %.

L'ÉCH@ du RÉSEAU

En 2022, 46 numéros ont été rédigés, diffusés à 657 personnes.

Le journal s'est enrichi d'un éditorial à orientation « politique et sociale » ; les rubriques balayent le sujet de la migration sur le plan international, national, régional et marseillais, dont un agenda local. La culture n'est pas oubliée : films, livres, concerts etc..Les appels pour la recherche d'hébergements sont mentionnés.

Les supports de communication nécessaires aux actions à mener

Lors de chaque rencontre de l'hébergement solidaire au Théâtre de l'Œuvre un flyer a été réalisé. Fin 2022, un nouveau flyer sur l'hébergement solidaire a été travaillé, en vue de son impression en début de l'année 2023.

Les actions menées en 2022

- L'alimentation en informations sur le site du réseau et sur son Facebook,
- La « une » et deux pleines pages dans le journal « La Provence » du 28.11.2022, sur l'hébergement solidaire,
- Communication auprès des médias locaux pour annoncer les rencontres « hébergement solidaire » : un interview sur Radio Galère, des articles dans le journal « La Provence » (du 4.3. et du 21.10.2022), des annonces dans l'ensemble des médias,
- ÉCH@ du RÉSEAU : 46 numéros dans l'année.

Les perspectives 2023 :

- Accompagner les actions du réseau (Rencontres de l'hébergement solidaire et autres actions),
- Poursuivre l'alimentation en information sur le site internet et sur le facebook du réseau,
- Poursuivre la diffusion hebdomadaire de ÉCH@ du RÉSEAU,
- Monter une campagne de communication auprès des médias locaux,
- Campagne de communication à entreprendre dans le cadre du groupe de travail sur l'hébergement solidaire.

RAPPORT FINANCIER 2022

Un prévisionnel adéquat

Le budget prévisionnel était de 102.334€ et le réalisé de 108.700€, donc à peu près équivalent.

Un budget en augmentation

Par rapport à l'année précédente, 2021, le total des produits d'exploitation est passé de 68.444€ en 2021 à 108.700€ en 2022, soit une augmentation de 36.256€ (+ 58,8%) .

Cela est dû aux faits suivants :

Côté recettes :

Des subventions qui suivent le développement des activités

Elles sont passées de 66.223€ en 2021 à 89.734€ en 2022.

Elles ont été assurées par deux fondations :

la Fondation Abbé Pierre et la Fondation La Girafe (hébergée par la Fondation Caritas). Au moment où les subventions des pouvoirs publics sont en chute libre, leur contribution est fondamentale pour le réseau. Par ailleurs, elles sont très réactives, ce qui nous évite des problèmes de trésorerie.

Des formations sur les Droits

La personne Chargée de Mission a assuré un calendrier de formations sur les droits des personnes en demande d'asile et des réfugiés, en répondant à une demande de l'association Espace. Ces prestations ont apporté au RH13 la somme de 5350€.

Les dons démarrent

Le RH a obtenu la reconnaissance d'intérêt général, ce qui a permis un développement important des dons qui sont passés de 410€ en 2021 à 2855€ en 2022.

Côté dépenses :

Poursuite de l'augmentation de la masse salariale

Cela correspond à une volonté politique dans le but de développer les actions juridiques et judiciaires pour essayer de contraindre les pouvoirs publics dans l'application du Droit. Nous sommes ainsi passés de 33.800€ en 2021 à 40.104€ en 2022. La salariée du RH13 est passée en CDI à plein temps, et l'action du RH84 a été portée par le RH13 (incluant l'embauche d'une salariée à mi-temps) jusqu'au 30 avril 2022. Sur les 2 mois suivants, le RH13 a assuré le portage financier, dans l'attente de l'effectivité de l'ouverture du compte pour l'association 1901 que le RH84 avait entamée (elle est contenue dans la ligne prestations de Service) Cette avance a été remboursée fin 2022.

Des aides ponctuelles en augmentation

2230 € ont été budgétés pour cela, 3005€ ont été dépensés, correspondants aux nuitées d'hôtel pour les personnes accompagnées par le RH dans une démarche judiciaire, le temps que le Tribunal Administratif se prononce. Elles ont augmentées par rapport à 2021 (387€) ; nous l'avions budgété, mais les besoins sont énormes. Il faut préciser que l'essentiel de ces mises à l'abri est assumé par la Fondation Abbé Pierre.

Pour les frais alimentaires et d'hygiène, nous avons la possibilité de donner aux personnes des chèques Service que la Fondation Abbé Pierre nous a mis à disposition mais dans l'urgence, nous sommes aussi amenés à en assumer nous-même la charge.

Des honoraires en augmentation

Ils sont passés de 4205€ à 5903€. Ils ont été attribués au cabinet comptable Sud Expert (2403€) et aux avocat/es (1500€) quand le RH se porte partie civile devant les tribunaux. Nous avons également reversé, en 2022, 2000€ à l'association Marseille Solution pour son action de conseil concernant le projet de « maison de l'hospitalité ». Il s'agissait d'un acompte sur les 6000€ attribués par la Fondation de France pour cette action ; le restant a fait l'objet d'un règlement de la prestation en 2023.

Un poste « déplacements » en légère baisse

4200€ en 2021, 3874€ en 2022. Ils restent pour autant assez élevés, car le Réseau a pris en charge les déplacements des deux salariées dont celle qui intervient sur le Vaucluse a fonctionné 4 mois.

Des économies sur la location d'un local

Nous avons prévu la location de locaux particuliers (12.000 €). Dans l'attente de trouver les fonds nécessaire et le local, nous avons été accueillis à la Maison Méditerranéenne des Droits de l'Homme. Nous avons versé une petite contribution en fin d'année. Depuis janvier 2023, nous contribuons à hauteur de 500€ / mois.

Les frais directs du studio d'accueil ont baissé

1151€ en 2021, 935€ en 2022 en ce qui concerne les flux (eau et gaz). Nous rappelons que ce studio est gracieusement mis à disposition par un propriétaire solidaire. Il faut dire que deux personnes y logeaient l'année précédente et une seule en 2022.

RENOUVELLEMENT DU COLLÈGE D'ANIMATION ET D'ADMINISTRATION (CAA)

Sont élu.e.s par l'ensemble des membres participant à cette assemblée :

Bernadette Matrat,
Françoise Rocheteau,
Michel Croc,
Jean-Pierre Cavalié,
Michel Bellebouche.

DÉLIBÉRATIONS

Les rapports d'activité et financier sont mis aux votes ainsi que le renouvellement du CAA.
Ils sont approuvés à l'unanimité.